



Réflexion sur les nouvelles orientations d'Euskal Konfederazioa

• 2025 •



PRÉSENTATION DE LA RÉFLEXION

Euskal Konfederazioa a décidé d'entamer une réflexion large, pour établir un bilan de ces dernières années, faire un point sur la situation de la langue basque, réfléchir sur les enjeux des prochaines années et adapter sa structuration et son fonctionnement au regard de ces enjeux.

L'objectif de cette réflexion est de donner un nouveau souffle à la dynamique en faveur de l'euskara, dans un contexte où sa situation reste critique alors que l'Office Public de la Langue Basque connaît une crise sans précédent.

Cet exercice se veut également être une contribution à une **réflexion plus globale initiée depuis plusieurs mois par la Plateforme Batera sur l'avenir institutionnel du Pays Basque nord**, Plateforme dans laquelle Euskal Konfederazioa a été très active dès sa création en 2002.

Cette réflexion s'inscrit également dans un contexte électoral particulier, les élections municipales et le renouvellement des élu.es de la Communauté d'Agglomération Pays Basque ayant lieu en 2026. Par cette réflexion et les initiatives qui en découlent, **Euskal Konfederazioa souhaite adresser une message clair aux élu.es** qui siégeront dans ces différentes instances.

Procédure et Assemblée Générale extraordinaire

La procédure pour mener à bien cette réflexion a été définie en janvier dernier. Un groupe de travail a été constitué avec pour mission de préparer les documents soumis au débat, et de proposer et dynamiser la méthode du processus de réflexion. **Le document qui sera à débattre au sein de chaque association a été validé par le Conseil de Direction d'Euskal Konfederazioa.**

Après cette première validation, le processus de réflexion entre dans sa seconde phase, phase qui se terminera par une Assemblée Générale extraordinaire à la mi-décembre (date non encore arrêtée).

Il est demandé à chaque structure membre d'Euskal Konfederazioa de débattre du document, selon la procédure qu'elles auront choisie. Éléments à prendre en compte :

- Entre le 7 septembre et le 7 novembre : débats dans les associations et recueil des propositions d'amendements.
- du 10 au 28 novembre : les amendements validés sont intégrés au document définitif.
- 2 décembre : Conseil de Direction monographique pour validation du document définitif.
- Le document définitif soumis au vote lors de l'Assemblée Générale extraordinaire sera adressé aux structures membres d'Euskal Konfederazioa une semaine avant la date de celle-ci.

Réflexion sur les nouvelles orientations – 2025

L'Assemblée Générale extraordinaire se déroulera le 24 janvier 2026, à partir de 9h30, au siège de Seaska à Kanbo. En amont de cette AG, les membres recevront l'ordre du jour et les documents qui seront soumis au vote, à savoir :

- Le document définitif.
- La composition du nouveau Conseil de Direction d'Euskal Konfederazioa.
- Le plan de socialisation du document et les orientations générales validées par Euskal Konfederazioa.
- Le principe d'une grande mobilisation / manifestation en automne 2026.

Bonne réflexion à toutes et à tous !

Euskal Konfederazioa

SOMMAIRE

1. ANALYSE DE LA SITUATION	p. 5
2. LES DÉFIS D'EUSKAL KONFEDERAZIO	p. 15

1.- ANALYSE DE LA SITUATION

1. SITUATION DE LA LANGUE BASQUE

1.1 Données et situation globale

Ces dernières décennies le mouvement associatif œuvrant pour la langue basque a constaté avec gravité certaines positions publiques -qui montent en puissance- allant à l'encontre du processus de revitalisation et de normalisation de la langue basque. Couplés à des tendances sociolinguistiques préoccupantes, stagnation, croisée des chemins... et même cancer ont été des termes évoqués dans différents diagnostics de ces dernières années. Cela a amené le Conseil des Organismes sociaux de la langue basque (Kontseilua) à déclarer la langue basque en situation d'urgence linguistique le 9 décembre 2024, à l'occasion de l'Assemblée Générale du Réseau Européen pour la Diversité Linguistique (ELEN).

Si de nombreux indicateurs sont source d'inquiétude, les données de la dernière enquête sociolinguistique reflètent le mieux cette situation d'urgence linguistique évoquée par Kontseilua : au Pays Basque nord, le nombre de locuteurs bascophones continue de baisser (en valeur absolue) ; en Navarre, six élèves sur dix n'ont aucun contact avec l'euskara tout au long de leur cursus scolaire ; au sein de la Communauté Autonome Basque, l'utilisation de la langue basque diminue dans les zones les plus bascophones ; la tendance globale sur l'ensemble du Pays Basque est que le nombre de locuteurs s'exprimant plus aisément en basque qu'en espagnol ou en français diminue. Enfin, seuls 17,5% des locuteurs utilisent davantage l'euskara que l'espagnol ou le français au quotidien.

L'utilisation sociale d'une langue est le principal indicateur de vitalité. Et c'est précisément le point faible de l'euskara. Pendant longtemps, on a attribué cela à la désinvolture et à la faible prise de conscience des locuteurs. Pourtant, la thèse doctorante du démoliniste Iñaki Iurrebaso nous montre une réalité tout autre : des problèmes structurels sont à la base de cette utilisation limitée, notamment liés à la connaissance profonde de la langue et aux moyens et structures inhérentes.

En effet, seuls 8% de bascophones ont plus de facilités pour s'exprimer en euskara qu'en français ou en espagnol. Par ailleurs, la plupart des locuteurs vivent dans des zones non bascophones, ce qui limite grandement la possibilité d'utiliser la langue. Dans ces conditions, une utilisation de 17,5% montre que les bascophones sont attachés à l'euskara et qu'ils ont tendance à la pratiquer malgré les difficultés rencontrées au quotidien. Enfin, les résultats de la thèse laissent apparaître une carence au niveau de la politique linguistique publique dont l'objectif devrait être une action forte et efficiente sur le processus de revitalisation et de normalisation de la langue basque.

Et tout cela dans un contexte de globalisation et de mercantilisation, de migrations et de déracinement, de digitalisation, entraînant des difficultés toujours plus grandissantes pour les langues minorisées dans le monde. En effet, cette variante de la globalisation a besoin d'uniformisation et d'homogénéisation pour pérenniser. Par conséquent, des politiques volontaristes en faveur de l'euskara n'ont jamais été aussi indispensables.

Si l'urgence linguistique est évidente, ce n'est pas une raison pour se résigner et perdre espoir. Au contraire, comme le montre la thèse de Iurrebaso, l'attachement des locuteurs bascophones à la langue basque est fort, et c'est cet attachement qui, jusqu'ici, a permis de faire face à des siècles d'oppression. De plus, la communauté de la langue basque est un outil on ne peut plus adapté, un élément nous permettant de rendre nos vies plus vivables dans la rudesse du monde actuel.

1.2 Au Pays Basque nord

1.2.1 DONNÉES SOCIOLINGUISTIQUE

Les résultats de la VIIème enquête sociolinguistique montrent que le pourcentage du nombre de locuteurs diminue, notamment du fait du nombre important des nouveaux arrivants. La transmission familiale recule, le nombre de locuteurs s'exprimant en euskara avec aisance également. La langue basque est donc dans une situation de minorisation. Cette minorisation s'observe particulièrement sur le BAB et le Labourd.

Cependant, une reprise s'observe chez les 16-24 ans, et dans une moindre mesure chez les 25-34 ans. Par ailleurs, l'utilisation est faible, le français est majoritaire au sein des couples mixtes (euskara et français), et au fur et à mesure que le nombre de locuteurs diminue la possibilité d'échanges en euskara se raréfie.

1.2.2 CADRE LÉGAL

Toute politique linguistique de revitalisation d'une langue minorisée est vouée à l'échec sans cadre légal adapté. En France, le cadre légal régissant l'utilisation des « langues territoriales » est très insuffisant et quand des lois sont adoptées, très souvent leur application fait défaut (la loi Molac par exemple).

De la même façon, l'inscription des langues territoriales à l'article 75-1 de la Constitution française est purement symbolique puisqu'elle n'a aucune portée juridique, comme l'a souligné à plusieurs reprises le Conseil Constitutionnel.

Enfin, ces derniers temps les tribunaux invoquent systématiquement l'article 2 de la Constitution pour invalider des mesures prises par des Collectivités locales et visant à développer les langues minorisées. Cependant, même sans cadre légal adapté, la langue basque investit de plus en plus d'espaces, même si l'on est encore loin d'une présence systématique et d'une utilisation normalisée de la langue.

1.3 Sectoriellement

1.3.1 PETITE ENFANCE

Toute politique linguistique de revitalisation d'une langue minorisée est vouée à l'échec sans cadre légal adapté. En France, le cadre légal régissant l'utilisation des langues territoriales est très insuffisant et quand des lois sont adoptées, très souvent leur application fait défaut (la loi Molac par exemple).

De la même façon, l'inscription des langues territoriales à l'article 75-1 de la Constitution française est purement symbolique puisqu'elle n'a aucune portée juridique, comme l'a souligné à plusieurs reprises le Conseil Constitutionnel.

Enfin, ces derniers temps les tribunaux invoquent systématiquement l'article 2 de la Constitution pour invalider des mesures prises par des Collectivités locales et visant à développer les langues territoriales. Cependant, même sans cadre légal adapté, la langue basque investit de plus en plus d'espaces, même si l'on est encore loin d'une présence systématique et d'une utilisation normalisée de la langue.

1.3.2 ENSEIGNEMENT

Le système éducatif est primordial dans le processus de revitalisation de l'euskara. Au Pays Basque nord, la création de l'Office Public de la Langue Basque a constitué une étape importante dans la structuration de l'offre du basque et en basque. Ainsi, entre 2004 et aujourd'hui, de plus en plus d'établissements proposent un offre en basque (immersion, parité, option), même si ces dernières années un ralentissement est observé. Actuellement, 60% des établissements proposent une offre d'enseignement bilingue à côté du modèle monolingue français. La généralisation de l'offre est indispensable.

De plus, depuis 2008, les "classes en basque" se sont développées dans plusieurs écoles bilingues, permettant à l'élève de s'exprimer totalement en basque dans la salle de classe -mais nous n'appellerons pas cela de l'immersion, la poursuite en euskara ne pouvant se faire en dehors de la salle de classe-. Cependant, cela ce dispositif se cantonne seulement à l'école primaire : ce ne sont que quelques expériences développées dans le primaire, nous ne retrouvons pas ce type de classe au collège et au lycée. Si nous voulons renforcer le nombre de locuteurs, il est indispensable de développer ce modèle dans la filière publique et privée.

Si la politique linguistique publique a permis une évolution de l'enseignement en basque, si l'on prend en compte les chiffres de la maternelle au lycée dans leur globalité, ils ne sont pas satisfaisants. Actuellement, 67 % des élèves du Pays Basque nord n'ont aucun lien avec l'euskara. Cela est d'autant plus préoccupant que, selon l'Unesco, une langue peut être considérée "en danger" ou "potentiellement en danger" quand 30% des élèves ne l'apprennent plus.

L'immersion est le seul modèle d'enseignement pouvant permettre aux enfants et aux jeunes de devenir bilingues. A l'heure actuelle, seules les ikastola proposent cet enseignement tout le long du cursus scolaire (maternelle, primaire, secondaire) et dans plusieurs filières (générale, lycée technique et professionnel).

1.3.3 LOISIRS

Le secteur des loisirs est également primordial dans le sens où il permet aux enfants d'utiliser la langue en dehors du cadre scolaire. Pionnière dans le secteur depuis 1983, l'association Uda Leku a vu l'offre de loisirs en euskara commencer à se structurer institutionnellement avec la création de l'OPLB en 2006.

A ce jour, Uda Leku reste l'unique acteur associatif proposant une offre exclusivement en euskara. Par ailleurs, des communes et la Communauté d'Agglomération Pays Basque développent une offre bilingue. Mais le développement du secteur reste très limité, d'une part car aucun cadre juridique ne régit le secteur des loisirs, et d'autre part car les communes n'ont aucune obligation légale de proposer des loisirs en euskara, même si la compétence leur incombe.

Considérant les effectifs dans les écoles bilingues et les ikastola, le nombre de places proposées dans les centres de loisirs est clairement disproportionné et la demande n'est pas satisfaite. Enfin, les campagnes de sensibilisation à l'offre sont très insuffisantes : une campagne de communication institutionnelle est indispensable.

1.3.4 ENSEIGNEMENT AUX ADULTES

A ce jour, aucun cadre de financement pérenne n'est défini. La subvention de fonctionnement octroyée aux centres d'apprentissage ne repose sur aucun critère défini et les bourses d'aide à l'apprentissage proposées aux élèves sont rares. Le manque d'un cadre de financement limite le développement du secteur.

Entre 1995 et 2025 le nombre d'apprenants a doublé. AEK comptait 916 élèves en 1995, 1.900 en 2025. Il y 30 ans des cours en gau eskola et des stages intensifs étaient proposés, aujourd'hui l'offre s'est beaucoup diversifiée.

Les cours en gau eskola et les stages intensifs sont toujours les formules les plus attractives (1.300 élèves à ce jour), mais les stages intensifs de 6 mois et les formations professionnelles dispensées pendant le temps de travail se développent. Si pendant longtemps le secteur de l'enseignement aux adultes est passé au second plan, il est aujourd'hui clairement établi que l'avenir de l'euskara passe par l'enseignement aux adultes, au même titre qu'à celui des enfants.

1.3.5 MÉDIAS

La proportion des personnes qui suivent l'actualité via les médias bascophones est faible, y compris parmi les locuteurs bascophones. Les radios du réseau Euskal Irratiak ont, sur certains secteurs géographiques, une audience élevée, mais l'écoute des médias francophones reste très majoritaire.

Deux types de médias tenant compte de l'euskara coexistent. D'un côté, les médias bascophones (Euskal Irratiak, Herria, Kanaldude, IEHko Hitza, Kazeta) réunis au sein d'Euskal Hedabideak, association créée pour défendre et renforcer le secteur, mais aussi pour définir des stratégies communes visant à augmenter le nombre d'auditeurs, de téléspectateurs et de lecteurs de la presse bascophone. Le groupe EITB est à intégrer dans ce premier type de médias, la réception d'EITB étant effective depuis 2010 grâce à un partenariat avec l'OPLB et avec le soutien des institutions.

Le second type de médias est celui accordant une place plus ou moins importante à l'euskara, les médias bilingues. On trouve dans cette catégorie les deux médias publics, soit la radio Ici Pays Basque (proposant 13 heures d'antenne hebdomadaires, soit un volume de 18%) et le magazine télévisuel France 3 Euskal Herri Pays Basque (un peu plus de 10 heures par an en euskara).

Autre élément à prendre en compte, l'évolution du mode de consommation de l'information, surtout chez les jeunes : l'omniprésence des principaux réseaux sociaux sont omniprésents. Il sera indispensable de s'adapter à ces nouveaux modes de consommation, sans toutefois abandonner un mode plus traditionnel, afin d'amener les jeunes à des contenus d'informations de proximité et de qualité.

1.4 Utilisation de la langue

1.4.1 ADMINISTRATIONS

Si aucune loi n'encadre l'utilisation des langues territoriales dans les administrations, les services publics, etc..., on peut affirmer que la présence de l'euskara s'est développée ces 30 dernières années -surtout dans les communes, avec des mesures visant à former les agents, développer l'euskara dans la communication, le paysage linguistique...-, même si nous sommes encore loin de la pleine normalisation au sein des différentes institutions du Pays Basque nord. Concernant les moyens humains, le nombre de techniciens de la langue basque a tendance à se développer.

1.4.2 DOMAINE SOCIO-ÉCONOMIQUE

La présence de l'euskara est faible, le secteur ayant été peu travaillé. Pourtant, une action dans ce domaine donnerait la possibilité aux employés, salariés... de travailler en euskara et aux consommateurs de consommer en euskara. Deux acteurs principaux dans ce domaine : l'association Bai Euskarari, qui délivre le label du même nom, et Euskal Moneta, dont l'un des défis pour les entités membres est de développer l'euskara. Ces deux structures ont une double mission -de conseil et d'accompagnement- mais leur action reste limitée faute de moyens. Un plan global est plus que nécessaire, qui permettrait aux acteurs socio-économiques d'intégrer l'euskara dans leur activité de manière équilibrée, cohérente et éthique, depuis leur création jusqu'à leur développement.

1.4.3 CULTURE

L'offre culturelle en langue basque est minoritaire et minorisée. L'offre en français et en anglais est hégémonique et nous conduit tout droit à l'uniformisation culturelle. Cependant, le mouvement associatif culturel en euskara est actif et organisé. Ces dernières années, le chant -sous ses différentes formes-, le cinéma, le théâtre populaire, la danse, les cavalcades ou les libertamendu, sont le témoin du renouvellement et du développement de l'offre culturelle en euskara.

1.4.4 PRÉSENCE DANS LA VIE SOCIALE

Actuellement, l'usage de la langue est faible et à tendance à baisser. L'usage sociale de la langue est primordial dans tout processus de revitalisation linguistique. La connaissance de la langue et son usage sont en interaction. Comme l'ont souligné de nombreux sociolinguistes (Fishman, Txepetx...), une langue qui ne se parle pas est vouée à disparaître. La transmission et la connaissance de la langue sont indispensables, mais l'usage constitue un objectif en soi et est source de dynamisme.

Dans l'écosystème public et social de la langue basque du Pays Basque nord, plusieurs structures promeuvent des initiatives centrées sur l'usage de l'euskara.

1.5 Intérêt et attitudes quant à la langue basque

Les résultats des différentes enquêtes sociolinguistiques montrent que depuis 1996 le souhait des habitants de voir se développer des actions permettant une plus grande utilisation de l'euskara a di-

minué, passant de 42,3% à 36,3% en 2021. 60,5% des sondés montrent un fort ou très fort intérêt pour la langue basque. Concernant la scolarisation, 54% souhaitent le modèle immersif ou bilingue. Pour ce qui est de l'avenir, 93,7% pensent que le français et l'euskara devraient être parlées.

Au-delà de ces chiffres, on constate qu'une majorité de la population est sensible et en faveur de l'euskara, cette attitude constituant une base solide pour l'avenir de l'euskara, même si elle peut être changeante en fonction du panorama politique.

2. ÉLÉMENTS CONTEXTUELS

2.1 Tendances mondiales

Certaines tendances lourdes de niveau mondial auront un effet direct sur les langues minorisées comme l'euskara et sur les communautés linguistiques comme la nôtre : le développement de l'idéologie d'extrême-droite dans une partie de l'opinion publique, la multiplication des régimes totalitaires, les profonds changements provoqués par l'intelligence artificielle dans la gestion des langues, les restrictions budgétaires au sein des services publics et dans l'aide aux associations... En tant que langue engagée dans un processus de revitalisation, l'euskara est plus que toute autre langue hégémonique en situation fragile. Les visions, discours et pratiques qui permettront aux langues minorisées du monde entier de se projeter dans l'avenir sont à inventer.

2.2 État français

2.2.1 NATURE DE L'ÉTAT FRANÇAIS

L'État français est un État centralisateur qui historiquement voient les langues liées à une culture et un territoire propres comme une menace et non comme une richesse.

La France n'est pas exempte des tendances observées au niveau mondial. De plus, l'instabilité institutionnelle et politique dans laquelle est plongée la France ces dernières années n'aide pas à un changement positif vis à vis des langues territoriales. Au contraire, les perspectives et attitudes quant à l'avenir de ces langues liées à l'idéologie hégémonique actuelle doivent nous inquiéter.

2.2.2 ÉTAT FRANÇAIS ET EUSKARA

L'État français porte une responsabilité historique dans le déclin qu'a connu la langue basque en Iparralde. Même s'il prend aujourd'hui davantage soin des formes, il n'a pas mis fin à la politique menée depuis des siècles pour détruire notre langue. Une politique de réparation est indispensable pour réparer les dommages causés.

Ces dernières années, le discours a changé : l'État affirme qu'il fera tout ce qui est en son pouvoir pour sauver son « patrimoine » ; toutefois, la politique actuellement en vigueur relève de soins palliatifs. Tout au long de l'histoire, et encore aujourd'hui, davantage de moyens ont été consacrés à lutter contre notre langue qu'à la revitaliser. L'État français veut imposer le français comme langue unique des ci-

toyens; parallèlement, il souhaite conserver le basque comme simple ornement, afin qu'il disparaîsse complètement avec le temps.

Les appareils de l'État maintiennent une attitude agressive à l'égard de la langue basque. La préfecture a, à plusieurs reprises, contesté les décisions des mairies d'Iparralde. Devant les tribunaux, il a été interdit aux prévenus de s'exprimer en basque. Le droit de passer des examens en basque est ce qui illustre le mieux ce bras de fer permanent : chaque avancée a été suivie, ces dernières années, d'un nouveau recul.

Cette attitude est apparue clairement lors des débats autour de la loi Molac, votée en 2021. D'une part, elle a montré que, comme dans la société, les opinions évoluent parmi les responsables politiques ; il aurait été impensable, il y a quelques années, qu'une telle loi soit adoptée. D'autre part, elle a mis en évidence que les résistances au développement des langues territoriales persistent encore aujourd'hui et que le débat suscite des crispations, certains considérant que les langues des territoires pourraient devenir des instruments de division de la France. Finalement, le recours des députés a été piloté par le gouvernement français, et le Conseil constitutionnel a annulé les articles essentiels de la loi.

2.3 Situation du Pays Basque nord

Ces 30 dernières années le Pays Basque nord a connu de grands changements. Des étapes importantes ont été franchies, notamment en ce qui concerne une meilleure organisation du territoire et la possibilité accentuée de décider localement. Dans le même temps, nous avons acquis les premiers outils indispensables au développement de l'euskara.

Udalbiltza a vu le jour en 1999 avec, parmi ses objectifs, celui de développer des actions en faveur de l'euskara. Après des débuts fructueux, la structure a perdu de son efficacité suite à des désaccords entre ses membres fondateurs.

L'Office Public de la Langue Basque a été créé en 2005, la Communauté d'Agglomération Pays Basque en 2017, chaque structure ayant défini sa politique linguistique et son plan d'actions. De plus, même si la délibération n'a pas force de loi, la CAPB a reconnu officiellement l'euskara comme langue du territoire en juin 2018.

Ces éléments ont été positifs et ont permis de vraies avancées. Dans le cas de l'OPLB, si la création de la structure a permis une structuration de la politique linguistique, les résultats sont en-deçà des espérances suscitées à l'époque.

Actuellement, nous observons que les moyens nécessaires à une politique efficiente et à une politique permettant de la mettre en place ne sont pas développés, ni au niveau de l'OPLB, ni au niveau de la CAPB. Cependant, l'argument de l'incapacité économique avancé par les institutions n'est pas acceptable. Les perspectives de l'OPLB ont démontré ce que nous affirmions depuis longtemps : il n'y a pas de fatalité, le développement de la langue basque est possible dès lors qu'il existe une volonté. C'est le manque de volonté des institutions qui mettra notre langue en péril.

Dans le même temps, le Pays Basque nord voit chaque année l'arrivée de nombreux nouveaux habi-

tants, principalement des locuteurs francophones. Ce phénomène, et son accélération, a des répercussions sur notre langue : l'utilisation de l'euskara et la proportion de locuteurs bascophones diminuent, notamment du fait de cet apport de population exogène. Ce phénomène doit également être analysé du point de vue linguistique.

Une nouvelle phase doit s'ouvrir au Pays Basque nord, les institutions et structures liées au développement de l'euskara doivent obtenir de nouvelles compétences et des moyens économiques adaptés, pour répondre aux enjeux actuels et déployer une politique linguistique efficiente. A l'heure de préciser ces enjeux, il convient de s'assurer que la langue basque est au cœur des préoccupations dans tous les secteurs favorables à cette évolution.

Par le passé, aux côtés d'autres secteurs, Euskal Konfederazioa a impulsé la dynamique Batera, ce qui a permis une accumulation de forces et l'obtention d'une reconnaissance de premier plan.

3. EUSKAL KONFEDERAZIOA

3.1 Crédation d'Euskal Konfederazioa

Si les premières associations œuvrant en faveur de l'euskara ont vu le jour il y a plus de 50 ans (Ikas en 1959, Seaska en 1969...), la création de l'association Pizkundea en 1984 a été une étape importante dans la structuration du mouvement en faveur de la langue et de la culture basques. En 1994, un groupe de réflexion émanant du Collectif Deiadar réunissant Pizkundea, AEK, Seaska et EHE était créé et à l'occasion des Assises de l'euskara en octobre de la même année le Manifeste de la langue basque fut publié.

Sur la base de ce document, Euskal Konfederazioa était créée en 1995 autour des objectifs suivants :

- de favoriser le développement de la langue et de la culture basques par tous moyens adaptés ;
- d'œuvrer pour obtenir l'officialité de la langue basque ;
- d'être un lieu de rencontre pour les associations et soutenir la promotion du basque;
- de représenter le mouvement culturel basque au niveau local, régional, national et international;
- d'être l'interlocuteur des pouvoirs publics.

3.2 Activité d'Euskal Konfederazioa ces 30 dernières années

Pour atteindre ces objectifs, Euskal Konfederazioa a développé deux axes de travail : un axe revendicatif, et un axe d'actions et de campagne visant à développer l'euskara au quotidien et dans différents secteurs.

3.2.1 AXE REVENDICATIF

Euskal Konfederazioa a organisé de multiples mobilisations (seule ou avec les membres de la Plate-forme Batera, les manifestations "Deiadar" étant devenues le symbole de ces mobilisations), pour faire

pression sur les pouvoirs publics afin qu'ils créent des outils de développement pour la politique linguistique, pour améliorer le cadre juridique des langues territoriales, pour revendiquer les droits linguistiques des bascophones, pour construire institutionnellement le Pays Basque nord, etc...

Ce rapport de force a porté ses fruits, cette pression sociale ayant poussé les pouvoirs publics à apporter des réponses à différentes revendications.

Parmi les victoires obtenues : en 2000, la Convention Spécifique Pays Basque contient un volet politique linguistique, les associations sont reconnues et des subventions pérennes pour la langue basque sont actées ; en 2001, création du Conseil de la Langue puis, en 2005, de l'Office Public de la Langue Basque ; en 2017, création de la Communauté d'Agglomération Pays Basque...

En plus des mobilisations de rue, Euskal Konfederazioa a toujours mené des réflexions, fait des contributions, produit des documents... toujours dans le but d'améliorer la politique linguistique en faveur de la langue basque, et d'interpeller et sensibiliser élus et décideurs politiques.

Parmi ces travaux : document Politique Linguistique Publique en Iparralde (2005), participation aux ateliers de travail de définition de la politique linguistique de l'OPLB (2005), initiative pour la mise en place d'un atelier de travail euskara à l'occasion de l'élaboration du Contrat Territorial (2015), envoi d'une feuille de route pour l'euskara à la CAPB (2017), travail pour empêcher l'adoption du nouveau protocole durcissant les conditions d'ouvertures de classes immersives dans le public (2020), analyse des différentes enquêtes sociolinguistiques (la dernière en 2023)...

3.2.2 ACTIONS ET CAMPAGNES

Euskal Konfederazioa a mené de sa propre initiative différents axes de travail et des campagnes de sensibilisation (campagne Txekeak euskaraz auprès des banques, partenariat avec l'hôpital de Baiona pour développer l'euskara, l'axe de travail des mairies par lequel, entre 2002 et 2006, 42 mairies avaient signé une convention avec Euskal Konfederazioa, etc...).

D'autres initiatives ont également été menées avec d'autres acteurs : Accord Bai Euskarari au Pays Basque nord en partenariat avec Kontseilua en 2000, organisation du premier Euskaraldia en Iparralde avec Topagunea en 2018, présentation du Protocole des droits linguistiques avec Kontseilua en 2020, Charte Locale pour la langue basque en collaboration avec les élus d'Itxas, etc...

Euskal Konfederazioa développe également des actions avec divers mouvements au niveau hexagonal (EBLUL, Collectif du 31 mars, Pour Que Vivent Nos Langues...), sur Paris (mobilisations, courriers à l'Unesco, rédaction de propositions de lois, réunions avec les parlementaires...) ou en organisant des manifestations simultanées dans les différents territoires autour de revendications communes.

3.3. Fonctionnement et activités actuelles d'Euskal Konfederazioa

Euskal Konfederazioa est toujours le lieu d'échanges et de rencontre pour les associations œuvrant en faveur de l'euskara. A ce jour AEK, Bertsularien Lagunak, Biga Bai, Euskal Haziak, Euskal Hedabideak, Euskal Herrian Euskaraz, Konkolotx, Mintzalasai, Plazara, Seaska, Taupa et Uda Leku en sont membres.

Certains autres acteurs de premier plan ne sont pas membres (Elkar, Ikas, Bai Euskarari et Ikas-Bi). En plus des associations, des personnes physiques peuvent adhérer à Euskal Konfederazia.

Concernant l'action d'Euskal Konfederazia, et si l'on tient compte du rapport d'orientation voté lors de l'AG de 2024, on peut dire que Euskal Konfederazia continue de remplir les missions attribuées à sa création en 1995, que ce soit en tant que contributeur à des réflexions (volet langue basque dans la réflexion Iparralde 2040 démarrée par le Conseil de Développement du Pays Basque), en portant des projets sur le terrain (Charte locale de la langue basque dans les communes), en organisant des mobilisations (avec le Collectif Pour Que Vivent Nos Langues pour demander la modification de la Constitution française, avec Kontseilua pour faire face à l'offensive menée contre l'euskara), ou encore en revendiquant une Collectivité Territoriale pour le Pays Basque nord (participation à la Plateforme Batera).

Concernant le fonctionnement, l'Assemblée Générale se déroule une fois l'an (vote des comptes, du budget, du rapport moral et du rapport d'orientation), et le Conseil de Direction (comprenant quasi-maintenant la totalité des membres d'Euskal Konfederazia) se réunit mensuellement pour concrétiser les orientations adoptées lors de l'AG et traiter des sujets d'actualité. Euskal Konfederazia a néanmoins des moyens limités au regard de ses missions et de ses objectifs.

4. CONCLUSIONS

Toutes les données montrent que l'euskara est une langue minorisée et en situation précaire. Le mouvement associatif s'est développé et est désormais reconnu grâce au combat et aux actions menées depuis 50 ans par le mouvement populaire. Grâce à ce travail, l'euskara a connu un renouveau.

Au Pays Basque nord, ce travail a permis de créer des locuteurs, et des outils permettant de vivre en euskara ont été développés. Cela a eu un impact positif sur la visibilité de l'euskara, sur sa présence dans différents secteurs sociaux, sur l'adhésion plus grande de la population, même si tout cela reste encore fragile.

La création d'institutions locales a également permis d'ouvrir de nouveaux axes de travail de développement de l'euskara, même si ceux-ci ne permettent toujours pas d'enrayer son déclin. Ces institutions sont confrontées à leurs limites et Euskal Konfederazia prendra part à la phase de réflexion sur l'avenir institutionnel du Pays Basque nord.

Dans ce contexte, la société basque et le mouvement associatif doivent s'investir dans cette nouvelle phase, afin que l'euskara franchisse un nouveau cap, qu'elle soit au cœur des préoccupations, que le nombre de locuteurs augmente et que des espaces permettant de vivre en euskara en toute normalité voient le jour.

2.- LES DEFIS D'EUSKAL KONFEDERAZIOA

1. OBJET ET MISSIONS

Euskal Konfederazia est une organisation ancrée au sein de mouvement associatif et est le lieu de rencontre et d'échanges pour les acteurs associatifs œuvrant en faveur de la langue basque (euskalgintza) au Pays Basque nord. Euskal Konfederazia travaille avec les acteurs d'euskalgintza de l'ensemble du Pays Basque (via Kontseilua) et avec le mouvement associatif de défense des langues minorisées présentes sur le territoire hexagonal.

Elle a pour mission d'œuvrer à la normalisation de la langue basque, c'est-à-dire à ce que tout bâscophone se voit ses droits linguistiques respectés et puisse vivre en euskara en toute normalité. Elle axe donc son action sur le développement et le renouveau de la langue basque. Dans cette optique, il est primordial :

- d'augmenter le nombre de locuteurs, tant en valeur absolue qu'au niveau du pourcentage de la population vivant au Pays Basque nord
- d'organiser, d'autonomiser et de développer une communauté linguistique euskaltzale émancipée
- de peser sur les politiques linguistiques publiques
- d'obtenir un cadre légal adapté pour la langue basque

2. PERSPECTIVES

QUELS OBJECTIFS SOUHAITONS-NOUS ATTEINDRE ? QUELLE ÉVOLUTION POUR EUSKAL KONFEDERAZIOA ?

Euskal Konfederazia est le référent commun aux structures d'euskalgintza. Ensemble, celles-ci mènent des réflexions et développent des stratégies communes et se soutiennent mutuellement. Euskal Konfederazia est le porte-parole d'euskalgintza.

Ancrée dans le mouvement social, elle a aussi pour mission l'activation, l'autonomisation et la mobilisation de celui-ci. Elle a pour objectif de mobiliser et d'organiser le plus grand nombre d'acteurs possible autour de la revitalisation de l'euskara. Elle développe pour cela des alliances, au niveau national et international. Euskal Konfederazia parle en son nom propre.

Par ailleurs, afin que les citoyen.nes pèsent aussi pour que les acteurs publics et privés utilisent davantage l'euskara, Euskal Konfederazia fera la promotion et encourager l'utilisation d'outils comme le « téléphone de l'euskara » de Behatokia.

Ce collectif est en relation avec les instances publiques locales afin de définir, développer et concrétiser une politique linguistique ambitieuse. Elle œuvre à l'institutionnalisation du Pays Basque nord pour s'assurer que la langue basque est un sujet transversal dans les politiques publiques.

Elle est en contact avec les acteurs sociaux, politiques et syndicaux pour impulser et développer la politique linguistique. Elle développe par ailleurs avec ces acteurs des relations bilatérales afin de s'assurer qu'ils développent davantage l'euskara dans leur action au quotidien, avec in fine l'objectif qu'ils lui accordent une place de premier ordre. Elle est un outil de construction d'un rapport de force avec l'État, les institutions et les administrations.

3. AXES DE TRAVAIL

3.1 Rebasquisation du Pays Basque nord

L'objectif d'Euskal Konfederazioa est la pleine réappropriation de la langue basque par les habitants du Pays Basque nord. Dans cette optique, une saut quantitatif dans la connaissance de la langue est indispensable : selon la perspective de l'OPLB, pour atteindre un taux de 30% de locuteurs à l'horizon 2050, il faudrait 40.000 locuteurs supplémentaires chaque année, soit quasiment le même nombre de locuteurs qu'à l'heure actuelle. La production massive de locuteurs est donc le défi majeur de la politique linguistique publique.

3.1.1 ENSEIGNEMENT

Universalisation de l'offre

A l'heure actuelle, environ 60% des établissements scolaires du Pays Basque nord proposent un enseignement du basque ou en basque. L'objectif doit être d'étendre à tous les établissements une offre permettant à tout élève de devenir bilingue complet.

Structuration de la filière bilingue

L'ouverture de classes bilingues n'est soumise à aucun critère géographique ou spécifique, chaque établissement organisant son offre comme bon lui semble. Au primaire, l'objectif est d'étendre l'offre en euskara à tous les établissements publics et privés sous contrat avec l'Éducation Nationale, conformément aux orientations de la loi Molac. Concernant le secondaire, l'objectif doit être d'atteindre la parité horaire entre le français et l'euskara.

Il est indispensable de structurer la filière bilingue de la maternelle au lycée, comme cela se fait avec les filières internationales. Cela permettrait d'une part de mettre en concurrence les établissements proposant la filière bilingue avec ceux proposant le système immersif, et, d'autre part, de définir les moyens en fonction des besoins, surtout en ce qui concerne le nombre de postes d'enseignant.es.

Généralisation du modèle immersif

A l'heure actuelle, le nombre d'élèves ne maîtrisant pas l'euskara à la fin du cursus scolaire est supérieur à celui la maîtrisant. La production massive de locuteurs passant par la généralisation du modèle immersif, il est primordial de le proposer dans l'enseignement public comme dans l'enseignement privé, dès la maternelle. Cela passe par l'élaboration d'un plan pluriannuel.

Ikastola

Les ikastola sont à l'heure actuelle les seuls établissements proposant un enseignement immersif à tous

les élèves. Un nouveau cadre doit être défini qui permettra de lever les freins au développement de la structure, au niveau du nombre de postes d'enseignants, du personnel non enseignant, du fonctionnement et du financement des bâtiments.

Azterketak euskaraz

La possibilité de passer les examens en langue basque doit être assurée pour les élèves des trois filières d'enseignement et pour tous les examens : brevet, baccalauréats général, professionnel et technologique, formation professionnelle supérieure, université...

Matériel pédagogique

La qualité de l'enseignement en euskara est fonction du matériel pédagogique mis à disposition des élèves. Partant de l'existant, il faut assurer les moyens de production de matériels en euskara de qualité et adaptés aux programmes.

3.1.2 PETITE ENFANCE

Trois modes de garde principaux sont actuellement proposés sur le territoire du Pays Basque nord : les crèches, les maisons d'assistants maternels (MAM) et les assistants maternels. Ces deux derniers types de garde représentent la plus grande partie de l'offre.

Concernant la langue d'accueil, l'accueil immersif en euskara ne représente que 5% du total de l'offre. Par ailleurs, la moyenne d'âge des professionnels du secteur augmente, le tiers ayant 55 ans ou plus.

Ainsi, les enjeux pour les prochaines années sont les suivants :

- Développer les places d'accueil en immersion, surtout sur les secteurs ne proposant pas d'offre ou très peu ;
- Souligner le travail des assistants maternels au niveau de la transmission de la langue et mettre ce métier en valeur ;
- Former des assistants maternels bilingues en créant une formation professionnelle en euskara ;
- Former les assistants maternels à la langue basque en mettant en place des formations intensives et continues.

3.1.3 ENSEIGNEMENT AUX ADULTES

Il est désormais établi que l'avenir de l'euskara passe par l'acquisition de la langue par les adultes, au même titre que par celle des enfants. Il faut donc définir une stratégie permettant l'apprentissage pour les adultes résidant déjà sur le territoire et pour les nouveaux arrivants.

Extension et stabilisation de l'offre sur l'ensemble du territoire

AEK a pour objectif de couvrir l'ensemble du territoire, afin que la distance ne soit pas pour les habitants un obstacle à l'apprentissage de la langue. Cependant, son offre n'est pas généralisée et sur certaines zones (Amikuze, Oztibarre, Xarnegu et Xiberoa) elle n'est pas totalement stabilisée. Il faut faciliter la possibilité d'apprendre la langue en étendant et en ancrant l'offre sur l'ensemble du territoire.

Gratuité de l'enseignement

Il faut assurer pour chaque habitant le droit de maîtriser l'euskara -langue propre du Pays Basque-, et pour cela il est indispensable de faciliter son apprentissage. Les pouvoirs publics doivent mettre en place un système de bourse pour les apprenants, permettant la gratuité tout au long du processus d'apprentissage, sur l'ensemble du Pays Basque nord.

Adoption d'un cadre de financement pérenne

A l'heure actuelle il n'existe pas de cadre de financement validé conjointement et la situation politique et économique du moment conditionne grandement le financement du secteur. Pour produire des locuteurs en grand nombre, il faut mettre en place un modèle de financement pérenne et stable dépassant le système de subvention annuelle actuel.

Droit à la formation des salariés pour apprendre l'euskara

La présence de l'euskara doit être accrue dans le monde du travail. Il est indispensable que les employés étant en contact avec le public sachent l'euskara. Il faut pour cela financer leur formation, assurer leur remplacement pendant le temps de formation et maintenir leur salaire.

Au-delà de l'acquisition de la langue, il faut également développer une offre spécifique adaptée à leur poste de travail (formations intensives, formations spécifiques pendant le temps de travail, etc...).

Création d'une formation au métier d'enseignant.e

Une formation destinée à former les enseignant.es œuvrant dans l'apprentissage aux adultes est nécessaire, à plus forte raison si l'on veut produire des adultes locuteur.rices massivement (le besoin en enseignant.es sera plus important). Le processus de formation devra être adapté.

3.1.4. DÉVELOPPEMENT DE L'USAGE DE LA LANGUE

En plus d'augmenter le nombre de locuteurs, il est indispensable d'augmenter les espaces d'utilisation de la langue et la possibilité de vivre en euskara. Il faut ainsi assurer aux enfants et aux adultes la possibilité de pratiquer la langue au quotidien, au travail, pendant les loisirs, dans les secteurs de la culture et du sport, etc... Il faut donner toute sa place à l'euskara.

Développement et mise en réseau des lieux de pratique de l'euskara

L'utilisation de la langue est facilitée dans les espaces à forte densité de bascophones. Il faut développer localement ces lieux de pratiques où l'utilisation de la langue est plus naturelle. La structuration des groupes de pratique Mintzalagun est également très importante.

Bilinguisme dans les services publics

Il faut assurer pour chaque administré son droit à avoir accès au quotidien à un service public en euskara. Cela passe par des consignes claires à destination des différents services et administrations locales.

Médias en euskara

Dans la situation critique dans laquelle l'euskara se trouve, la survie et le développement des médias en langue basque sont primordiales. La fonction des médias dans le processus de revitalisation linguistique est très importante. Ce sont des outils indispensables à la cohésion et l'existence de la langue.

Loisirs en langue basque

Les communes doivent assurer une offre en euskara dans leurs politiques culturelle, sportive et de loisirs. Il est par ailleurs indispensable d'octroyer à l'association Uda Leku - seule association proposant une offre de loisirs uniquement en euskara - les moyens nécessaires à son bon fonctionnement et à son développement.

Paysage linguistique

La présence de la langue basque dans l'espace public étant stratégique, les entités publiques, privées, les zones commerciales... doivent assurer communication et signalétique également en euskara.

Émulation, autonomisation et activation citoyenne

La motivation et l'autonomisation d'euskaltzale autour de l'euskara sont indispensables. Leur activation et mise en relation pour organiser, promouvoir et susciter la participation à des initiatives visant à impulser l'usage de l'euskara sera recherchée. Les outils actuels seront développés.

3.2. Cadre légal de la langue basque

La législation actuelle ne garantit pas la survie de l'euskara. L'euskara a besoin d'un cadre juridique adapté et d'un statut légal au Pays Basque nord.

Article 2 de la Constitution française

L'article 2 de la Constitution française impose l'usage du français sur l'ensemble du territoire. C'est l'obstacle principal à la reconnaissance des droits linguistiques des locuteurs des langues territoriales. Il est indispensable de modifier ou d'abroger cet article si l'on veut donner un statut légal à l'euskara.

Cadre légal au Pays Basque nord

L'euskara a besoin du même statut légal au Pays Basque nord que celui du français sur l'Hexagone afin que, par une politique linguistique efficiente, les droits des locuteurs bascophones soient appliqués dans l'espace public. Il faut travailler à l'obtention de ce cadre légal.

Une majorité en faveur de la coofficialisation

Il est nécessaire d'obtenir une majorité politique, sociale, syndicale afin de parvenir à un accord en faveur de la coofficialisation de la langue basque. Compte tenu de leur importance, les acteurs des milieux culturel et économique devront également être associés afin d'assurer le soutien de l'ensemble des parties prenantes. Il faut organiser une mobilisation large afin d'instaurer un rapport de force conséquent avec l'État français.

3.3. Travail institutionnel

3.3.1. PESER SUR LES INSTITUTIONS ET LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Il faut peser sur les institutions et les collectivités territoriales du Pays Basque nord afin que la politique linguistique en faveur de l'euskara soit transversale. De la même façon, il est nécessaire d'effectuer le suivi des différentes politiques linguistiques décidées par ces structures pour s'assurer que les objectifs fixés seront atteints.

Communes

En 2020 un travail a été entamé auprès des communes avec la proposition d'adoption de la Charte locale de l'euskara, déclinaison de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires. Il faut actualiser cet axe de travail et mettre en place un protocole de suivi en partenariat avec la CAPB, afin que les communes adoptent puis appliquent des plans en faveur de l'euskara.

Communauté d'Agglomération Pays Basque

La CAPB a adopté son projet de politique linguistique et reconnu "officiellement" l'euskara comme langue du territoire en 2018. Elle a par ailleurs décidé d'être cheffe de file de la politique linguistique.

Il faut désormais convenir d'une procédure de suivi afin que les objectifs listés dans son projet de politique linguistique soit atteints. Il faut également pousser la CAPB à ce qu'elle œuvre pour que la langue basque obtienne un cadre légal adapté, et qu'elle remplisse son rôle de cheffe de file afin de mettre en place une politique linguistique ambitieuse et aux objectifs clairement définis.

Office Public de la Langue Basque (OPLB)

Il faut continuer à faire pression sur l'OPLB. Après la présentation des perspectives visant à l'obtention d'un taux de locuteurs bascophones de 30% en 2050, il faut maintenant faire pression sur les quatre institutions composant l'OPLB afin que les moyens nécessaires à l'atteinte de cet objectif soient mis en place. Et il faut pour cela que le mouvement associatif parvienne à mettre en place un rapport de force adéquat.

Gouvernement Basque

Historiquement, le Gouvernement Basque a aidé financièrement les acteurs linguistiques du Pays Basque nord. Ces dernières années, la contribution du Gouvernement Basque à l'enveloppe de l'appel à projets piloté par l'OPLB n'a pas évolué. Il faut pousser le Gouvernement Basque à revoir sa contribution à la hausse.

3.3.2. MISE EN PLACE D'UN LIEU DE CONCERTATION POUR LA POLITIQUE LINGUISTIQUE

A l'automne 2015 les membres d'Euskal Konfederazioa décidaient de ne plus participer au Comité Consultatif de l'OPLB. Depuis, aucune démarche n'a été effectuée pour actualiser cet espace d'échanges. Il faut créer un nouvel espace de dialogue, entre les institutions et une représentation d'Euskal Konfederazioa, pour effectuer le suivi de la mise en œuvre de la politique linguistique concrète en faveur de la langue basque.

3.3.3. INSTITUTIONNALISATION DU PAYS BASQUE NORD

La CAPB n'a pas assez de moyens pour mettre en œuvre une politique linguistique répondant aux enjeux actuels de la langue basque. Il faut franchir une nouvelle étape dans le processus d'institutionnalisation du Pays Basque nord pour obtenir une institution aux compétences plus larges. Il est important que cette institution puisse assurer un cadre légal à l'euskara.

Dans cette optique, Euskal Konfederazioa participera à la dynamique de la plateforme BATERA.

3.4. Dynamique sociale

3.4.1. PARTENARIAT AVEC LES ACTEURS SECTORIEL

Euskal Konfederazioa développe un travail de partenariat avec les acteurs sociaux, politiques, syndicaux et culturels afin d'impulser la politique linguistique.

Accord politique

Euskal Konfederazioa travaillera à un accord politique avec les acteurs majeurs du Pays Basque nord afin de revendiquer un cadre légal pour la langue basque et d'obtenir leur soutien pour une politique linguistique publique efficiente.

Dialogue avec les élus

Euskal Konfederazioa ouvrira une dynamique de dialogues avec les élus de tous bords politiques du Pays Basque nord afin qu'ils défendent, chacun au sein de son institution et en fonction des opportunités, l'adoption de mesures en faveur de la langue basque.

Influer sur les dynamiques internes sectorielles

Euskal Konfederazioa travaillera une charte des bonnes pratiques à destination des acteurs des différents secteurs, l'objectif étant qu'ils accordent petit à petit davantage de place à l'euskara au quotidien, le but final étant qu'ils la priorisent.

3.4.2. MOBILISATION

Euskal Konfederazioa développera une dynamique de mobilisations : une mobilisation continue en faveur de la coofficialisation de l'euskara - à l'instar de ce qui se faisait auparavant avec les manifestations Deiadar -, et des mobilisations en fonction de l'actualité.

3.4.3. PARTENARIATS

Euskal Konfederazioa cherchera des alliances, au Pays Basque comme au niveau hexagonal, avec les mouvements œuvrant en faveur de la langue basque et/ou des langues territoriales. Ainsi, elle participera au Collectif Pour Que Vivent Nos Langues regroupant les mouvements associatifs breton, catalan, corse, occitan, alsacien...

3.4.4. KONTSEILUA

Euskal Konfederazioa est membre de Kontseilua et de son conseil de direction. Elle entretient donc un lien régulier avec elle. Euskal Konfederazioa continuera de travailler avec Kontseilua et adaptera les axes de travail et campagnes de cette dernière en fonction de la réalité du Pays Basque nord.